

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23-430-1932 Commissions.

n° 23-430-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 septembre 1932

Numéro JO

n° 430 du 30/09/1932

Date du numéro

30 septembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

la commission de surveillance du concours d'accession aux grades de contrôleur-rédacteur et de vérificateur des douanes des 19 et 20 septembre 1932 est constituée ainsi qu'il suit : M. Hugontier, contrôleur en chef. chef du service des douanes, président : MM. Jourdain, administrateur de 1er classe des colonies, et Vital. chef de bureau des secrétariats généraux, membres précises, Les trois séances du concours sont fixées ainsi qu'il suit : 1er séancé : le lundi 19 septembre, de 14 à 18 heures; Les 2e et 3e séances : le mardi 20 septembre, de 9 heures à midi et de 14 à 10 heures. En exécution de l'article 3 de l'arrêté ministériel (finances) du 28 février 1930. un procès-verbal des opérations de la commission sera dressé à l'issue de chaque séance.